

Bonjour,

merci pour votre message.

Les vaccins contre le COVID-19 ont déjà été testés de manière approfondie au cours de leur développement, puis contrôlés avec attention par les experts de Swissmedic.

Les critères d'aptitude au don stipulés dans les réglementations existantes sur les vaccins autorisés s'appliquent aux personnes ayant été vaccinées contre le coronavirus. À ce jour, trois vaccins contre le SARS-CoV-2 ont été autorisés par Swissmedic. L'administration de ces produits entraîne une suspension du don de sang de 48 heures. Les personnes qui développent des symptômes après l'injection d'un tel vaccin contre le coronavirus ne peuvent se rendre au don de sang que sept jours après la disparition totale des symptômes. Cette décision est également conforme aux directives et recommandations internationales.

Les receveuses et receveurs de sang ne sont pas informés sur d'éventuelles vaccinations ou d'autres critères d'aptitude au don des donneuses et donneurs. Cela n'est pas nécessaire car le sang fait l'objet d'analyses en laboratoire sur la base de critères et de procédés strict.

De plus, tant le vaccin que les protéines produites dans les cellules sont rapidement dégradés par l'organisme, en effet, à ce moment-là, la réponse immunitaire nécessaire a déjà été mise en place. Vous trouverez de plus amples informations de Swissmedic [ici](#).

Cordialement,

Tiziana Janner

Wissenschaftliche Mitarbeiterin



**Blutspende SRK Schweiz**

Laupenstrasse 37, Postfach, 3001 Bern

Tel: +41 (0)31 380 81 81

[www.blutspende.ch](http://www.blutspende.ch)

